

La prison en a fait un terroriste, cherchez l'erreur...

Françoise de Halleux

JOURNALISTE

Fallait-il accorder ce congé pénitentiaire à Benjamin Herman ? Au vu des signes de radicalisation relevés par les gardiens, au vu de ses fréquentations avec des radicalisés (fréquentations connues de la Sûreté de l'État et de la police) et surtout, au vu des actes ignobles qu'il a commis mardi à Liège, la réponse est évidemment non ! Il ne fallait pas le laisser sortir.

Mais le vrai débat n'est pas là. Car de toute façon, Benjamin Herman arrivait à fond de peine. Le 21 avril 2020, il avait son billet de sortie. Le drame qui s'est joué le 29 mai 2018 n'aurait été que postposé au 21 avril 2020... Et ils sont nombreux, les condamnés pour terrorisme, à décompter les jours avant une libération...

La vraie question est : que fait-on de ces condamnés, radicalisés, pédophiles et autres, lorsqu'ils sont incarcérés. « Du parquage, du gardiennage et rien d'autre ! », dénonce un directeur de prison. Parle-t-on avec eux ? Leur fait-on prendre conscience du mal qu'ils ont fait ? Indemnisent-ils leurs victimes ? Rarement. Car cela nécessite du travail, du temps, du personnel qualifié et... des sous. La prison punit, la prison met notre société à l'abri mais elle manque à sa 3^e mission, celle de préparer à la réinsertion. Pis : elle transforme de « petits voyous » en tueurs en série, en terroristes. Quel échec pour notre système carcéral ! Même en période électorale, il faut avoir le courage d'investir dans des programmes permettant de travailler sur le détenu, sur l'humain. ●